

Sainte-Thérèse, le 10 février 2016

**Par courriel :**

Objet : Demande d'accès à l'information concernant le dossier 7311-13-01-65005-LR

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande verbale, reçue le 3 février dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint le document demandé. Il s'agit de :

- Autorisation (article 32) du 21 février 2011, 2 pages

Vous noterez que des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). Vous trouverez en pièce-jointe une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu  
Répondante de la Loi sur  
l'accès aux documents

p.j. (3 pages)

Laval, le 21 février 2011

11 MARS 2011

Direction régionale analyse et  
expertise - Montréal, Laval,  
Lanaudière et Laurentides  
Bureau de Montréal

**AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
(L.R.Q., c. Q-2, article 32)

Développement domiciliaire Trival inc.  
2027, rue Murray-Bay  
Mascouche (Québec) J7L 4G8

N/Réf. : 7311-13-01-65005-LR  
400788314

**Objet :** Prolongement des réseaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial sous les rues Parc-des-Érables, « B », « C » et une servitude (MOP 30246)

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 7 septembre 2010, reçue le 13 septembre 2010 et complétée le 8 février 2011, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Prolongation, sous les rues Parc-des-Érables, « B », « C » et une servitude des réseaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial d'une longueur approximativement de 1 000 mètres;
- Installation de deux émissaires pluviaux de 600 millimètres de diamètre et de 750 millimètres de diamètre au cours d'eau Sauriol.

Les travaux seront réalisés sur les lots 1 603 222, 1 871 158, 1 871 279 et 4 458 338 du cadastre du Québec, Ville de Laval.

La présente autorisation est délivrée sur la base des renseignements contenus dans le *Formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égout* signé par **art. 23-24** en date du 7 septembre 2010.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs datée du 22 novembre 2010, signée par Monsieur Jean-Simon Deveau, Ville de Laval;
- Plans numéros 1389L-c02 de 06, 1389L-c03 de 06 et 1389L-c04 de 06, révisés le 24 novembre 2010, préparés par **art. 23-24**
- Plans numéros 1389L-c01 de 06 et 1389L-c5 de 06, révisés le 14 décembre 2010, préparés par **art. 23-24**
- Courrier électronique transmis par Madame Martine Galarneau, ing., Ville de Laval, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en date du 12 janvier 2011;
- Lettres au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datées du 25 janvier 2011, signées par Monsieur Bruno Beckers du Développement Domiciliaire Trivial inc.;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 7 février 2011, signée par **art. 23-24**

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

PR/SC/ag

Pierre Robert  
Directeur régional de l'analyse et de  
l'expertise de Montréal, de Laval, de  
Lanaudière et des Laurentides

ANALYSÉ PAR: \_\_\_\_\_

RECOMMANDÉ PAR